

Vélo-Égaux

Ensemble
pour avancer

Pourquoi le vélo ?

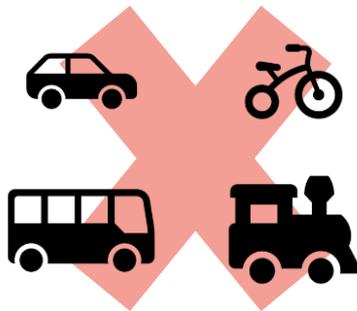


La mobilité : un enjeu de justice sociale

En France, 13,3 millions de personnes sont en situation de «précarité mobilité»

Inégalités de mobilité impactent notamment...

- Les personnes à faibles revenus
- Les jeunes
- Les habitant·es de territoires ruraux



1 personne sur 4

a refusé un travail ou une formation, faute de pouvoir s'y rendre

Source : Laboratoire de la mobilité inclusive (2016)

4,3 M n'ont **aucun équipement** de mobilité individuel **ou abonnement** à un service de transport collectif

Les bienfaits du vélo



Par rapport à d'autres modes, le vélo...



est plus accessible
économiquement



permet d'éviter la dépendance
à un réseau



a un impact positif sur la santé
physique et mentale grâce à
l'activité physique induite

Accès à l'emploi et à la formation



Une solution de mobilité



adaptée aux horaires décalés



qui permet de se déplacer entre différents sites



contribue au bien-être, augmente la productivité, réduit l'absentéisme, et les retards, renforce l'estime de soi

Le programme Vélo-Égaux

Période

1^{er} octobre 2024 –
31 décembre 2026



Les objectifs

15 000 personnes

en situation de précarité énergétique
accompagnées durablement vers une
mobilité à vélo

10 000 vélos

remis en état

20 territoires pilotes

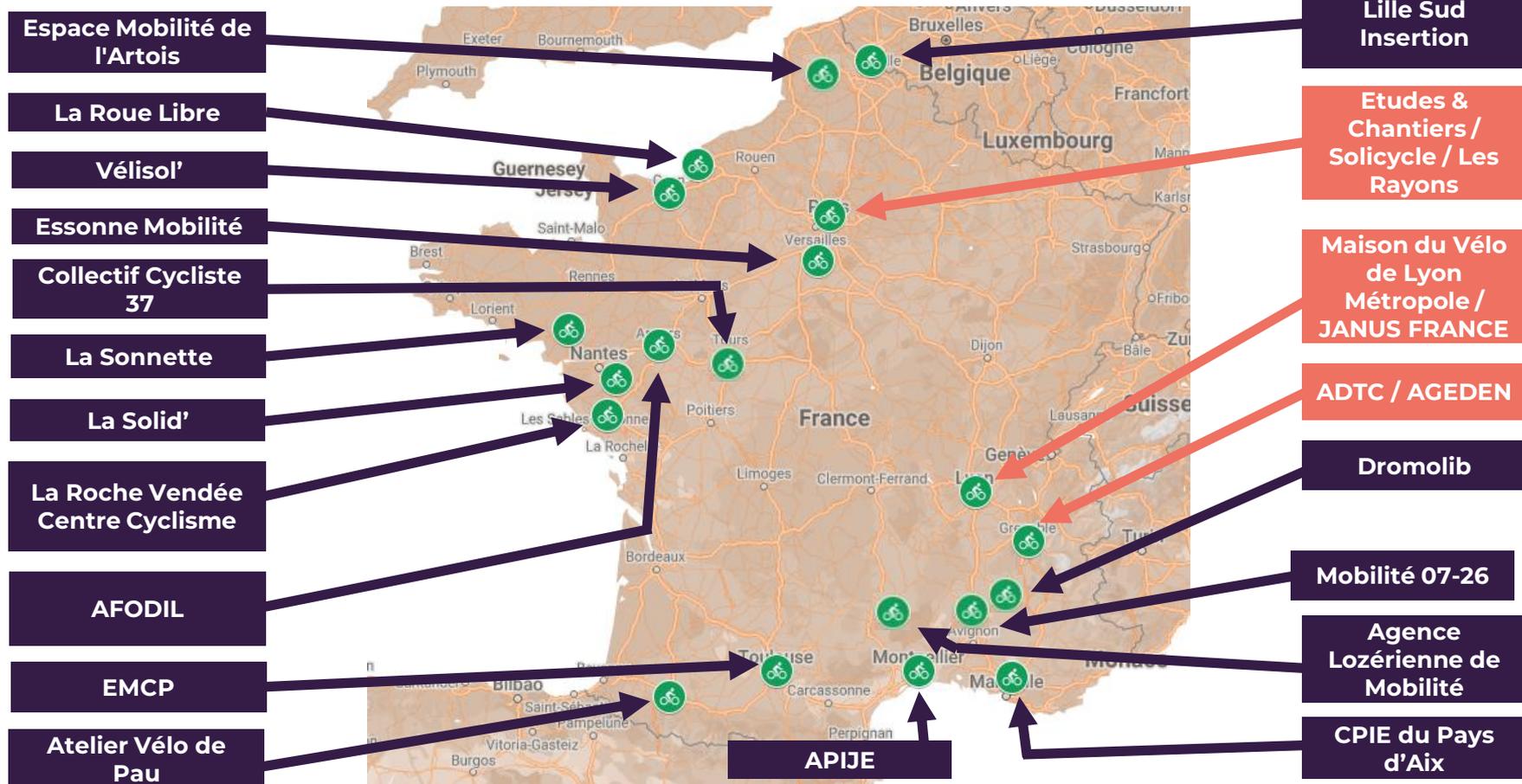
(octobre 2024)

30 d'essaiimage

(2025)

Les coordinations locales

Partage de la mission



Territoire couvert par La Solid' pour Vélo-Egaux

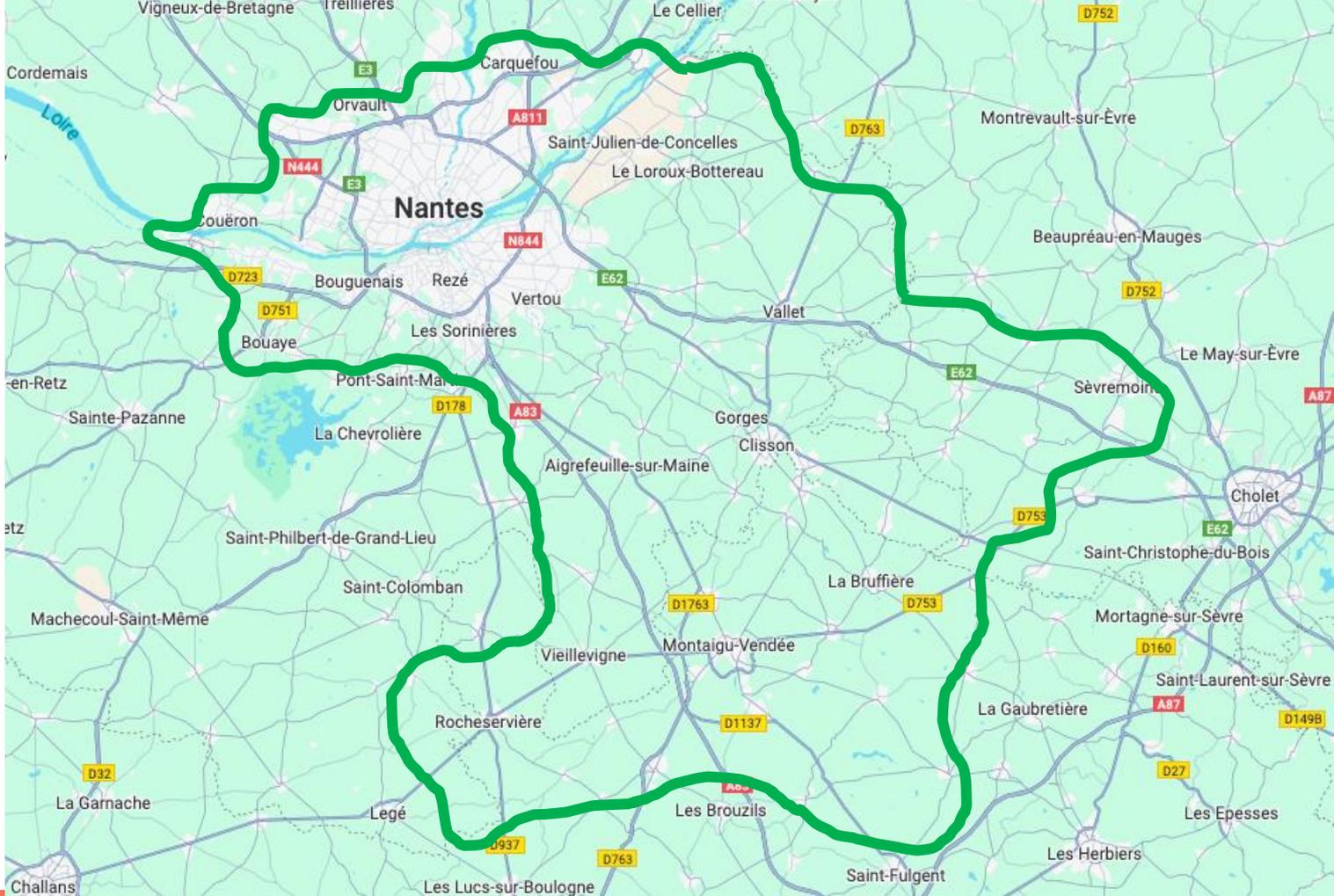
Nantes Métropole

CC Sèvre et Loire

CC Sèvre et Maine

Commune de
Sèvremoine

CC Terres de Montaigu



Le rôle de la coordination locale

Accueillir et accompagner les bénéficiaires

tout au long de leur parcours d'apprentissage

L'accompagnement des bénéficiaires



Être l'interlocuteur privilégié des partenaires locaux

présenter le programme, aider à utiliser les outils, déployer le programme localement

L'accompagnement des bénéficiaires



Orientation

Prescripteurs de l'accompagnement social et professionnel, conseillers mobilité



Accueil

Coordinations locales



Diagnostic Mobilité Vélo

Coordinations locales



Module vélo-école

Intervenant-es vélo-école



Initiation à la mécanique

Intervenant-es mécanique



Attribution d'un vélo prêt-à-rouler

Prestataire réemploi



Validation et sortie du programme

Les modules d'accompagnement

Type de module	Module	Obligatoire ou facultatif
Vélo-école	Module 1 Maîtrise du vélo	1 séance minimum
	Module 2 Code de la Route et de la Rue	1 séance minimum
	Module 3 Rouler en milieu cible	1 séance minimum
	Module 3 Rouler en milieu cible – coaching individuel ou en binôme	Facultatif
	Module 4 Bilan / conseil : les avantages du vélo, équipement, organisation (stationnement, etc.)	Obligatoire
Mécanique	Module 5 Initiation à la mécanique vélo	Obligatoire

Les 5 parcours types

Une proposition initiale en fonction du diagnostic qui peut ensuite être adaptée

Des séances supplémentaires du Module 1 ou du Module 3 peuvent être rajoutées par les conseiller·es vélo ou par les intervenant·es

Une limite est fixée à 20 séances / personne tous modules confondus

Le **coaching** est limité à **une séance par personne**, de préférence en binôme

	Parcours 1	Parcours 2	Parcours 3	Parcours 4	Parcours 5
	Je ne sais pas faire de vélo : je ne sais pas pédaler et maintenir mon équilibre	Je sais faire du vélo : je sais pédaler et maintenir mon équilibre	Je sais faire du vélo et me sens à l'aise pour circuler dans un milieu sécurisé, par exemple un parc	Je sais faire du vélo et me sens à l'aise pour circuler dans la rue	Je sais faire du vélo, je me sens à l'aise pour circuler dans la rue et je sais choisir mon itinéraire à vélo
1. Maîtrise du vélo	6	4	2		
2. Code de la route et de la rue	2	2	2	2	2
3. Rouler en milieu cible	6	6	6	3	1
3. Coaching	1	1	1	0	0
4. Bilan / Conseil	1	1	1	1	1
5. Initiation à la mécanique	1	1	1	1	1
Nombre total de séances	17	15	13	8	6

Les modules

Module	Durée de la séance	Obligatoire ou facultatif	Nombre de personnes maximum par séance
Module 1 Maîtrise du vélo	1h30	1 séance minimum	8
Module 2 Code de la Route et de la Rue	1h30	1 séance minimum	15
Module 3 Rouler en milieu cible	1h30	1 séance minimum	5
Module 3 Rouler en milieu cible – coaching individuel ou en binôme	1h	Facultatif	2
Module 4 Bilan / conseil : les avantages du vélo, équipement, organisation (stationnement, etc.)	1h	1 seule séance obligatoire	15
Module 5 Initiation à la mécanique vélo	1 séance de 2h	Obligatoire	6



Source : ProVélo 91

Les bienfaits de l'apprentissage

- **Apprendre** au sein d'un collectif
- **Renforcer** ses compétences psycho-sociales
- **Renforcer ses** compétences linguistiques
- **Prendre soin de** sa santé mentale et physique

A l'issue du parcours, le/la bénéficiaire repart avec un vélo gratuit !

Vélo musculaire
reconditionné
(pas de VAE)

L'attribution d'un vélo n'est pas
obligatoire
(si le/la bénéficiaire a déjà un
vélo ou s'il/elle souhaite opter
pour de la location par exemple)



Attribution d'un vélo prêt-
à-rouler
Prestataire réemploi



Validation et sortie du
programme

Les critères d'éligibilité : critère de ressources

Tableau 1. Plafonds pour l'éligibilité de bénéficiaires sur critère de ressources

Nombre de parts	Plafonds de revenu fiscal de référence en Ile-de-France	Plafonds de revenu fiscal de référence hors Ile-de-France
1	28 657 €	21 805 €
1,5	35 358 €	26 847 €
2	42 058 €	31 889 €
2,5	46 286 €	35 119 €
3	50 513 €	38 349 €
3,5	54 747 €	41 576 €
4	58 981 €	44 802 €
4,5	63 227 €	48 042 €
5	67 473 €	51 281 €
Par part supplémentaire	+ 8 486 €	+ 6 462 €
Par demi-part supplémentaire	+ 4 243 €	+ 3 231 €

Justificatifs

L'avis d'imposition de l'année N sur les revenus N-1

ou

L'avis d'imposition de l'année N-1 sur les revenus N-2

Les bénéficiaires doivent être majeurs

Les critères d'éligibilité : allocataire de minima social

Minima social	Justificatif associé <u>en cours de validité</u>
Revenu de solidarité active (RSA)	Attestation de paiement du RSA émise par la CAF
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	Attestation de paiement France Travail
Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)	Attestation CAF ou MSA (Mutuelle Sociale Agricole)
Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA)	Attestation CAF ou justificatif de statut OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

Véloégaux
Ensemble
pour avancer

Merci !

CONTACTS

Marie Ganichaud
Conseillère vélo

✉ veloegaux@lasolid.fr
☎ 06 33 38 35 47

*Opère
localement le
programme*

José Da Cruz

✉ j.dacruz@fub.fr
☎ 06 59 36 37 68

*En charge des
partenariats au
niveau national*

📍 1 rue des filatures, 44190 Clisson

www.velo-egaux.fr